



*Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon/ Gaëtan Bourdoncle/
Karine Belloc/ Elie Boyer*

Ordre du jour :

- budget CHS-CT 2020*
- questionnaire bilan des mesures CoviD19*
- Mise à jour du DUERP et mesures Radon*
- visite de l'ISST le 24 juillet au CDFIP de Cahors*

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Madame la Directrice,

Les jours passent et se ressemblent!

L'épidémie de COVID 19 continue comme si rien ne semblait pouvoir la stopper dans sa course folle et notre gouvernement continue désespérément sa politique de gribouille que ce soit sur le front sanitaire ou économique. Difficile d'apercevoir une lueur d'espoir!

A cela s'ajoute au sein de la DGFIP une ambiance déplorable voire de l'écœurement pour différentes raisons largement dénoncées depuis bien trop longtemps et que la situation sanitaire actuelle semble accentuer:

Non respect des règles du port du masque pour certains éléments réfractaires à toute solidarité, services déchirés sur le sujet des primes versées en juillet, angoisse sur l'accélération du NRP et le devenir des missions, épuisement physique et moral avec cette nouvelle campagne des avis connaissant de multiples problèmes issus des déclarations automatiques , Prélèvement A la Source et soldes d'impôt sur le revenu, usagers mécontents et à cran, retard dans le traitement des dossiers avec multiples conséquences sur différents services , ...

Après s'être occupé des corps, il serait enfin temps de s'occuper des esprits et d'arrêter la machine folle des multiples réformes empilées les unes sur les autres, sans qu'aucune n'ait pu être digérée, quitte à frôler l'indigestion par des agents admirables de professionnalisme et de sens du devoir. Ces mêmes agents ont pourtant été les acteurs de la continuité de l'Etat, au soutien de la vie économique et financière du pays pendant cette période sanitaire difficile.

Il existe une limite au supportable et là, la coupe est vraiment pleine et les services au bord de la rupture!

Budget CHS-CT 2020

Les délégués ont adopté le budget 2020.

Il a été également décidé à cette occasion d'y inscrire l'achat de 50 masques transparents facilitant la lecture labiale pour l'accueil du public malentendant.

Questionnaire portant sur le bilan des mesures de protection contre la Covid-19

Le CHS-CT devait rendre un questionnaire sur la mise en œuvre des mesures de protection contre la Covid-19 pour consolidation des données et discussion en CHS national.

Les délégués ont émis de fortes réserves sur ce document qui n'a en définitive qu'un aspect purement formel et ne donnent pas la possibilité de faire un réel bilan et d'ainsi tirer les leçons des différents errements connus depuis le début de la crise.

Mise à jour du DUERP et mesures Radon

La pandémie de Covid-19 a enfin été inscrite au DUERP en tant que risques biologiques ou infectieux.

Il s'agissait d'une demande syndicale au niveau national et départemental.

Des mesures du radon ont été effectuées par la société Véritas dans les CFP de Figeac, Lacapelle-Marival et Saint-Céré.

Dans les deux premiers centres les mesures se révèlent inférieures au seuil d'alerte et déclenchement des actions(300 becquerels).

En revanche, le centre de Saint-Céré révèle des seuils supérieurs allant de 328 à 371.

Le rapport indique, comme pour relativiser, que *"les locaux n'ont pas été occupés pendant 55 jours consécutifs sur la période de mesure du fait du confinement lié au Covid-19. Les résultats peuvent en être impactés car l'aération des locaux ne s'est pas faite comme en condition normale d'occupation."*

Les délégués CGT ont émis de fortes réserves sur le sérieux de ce rapport car le centre de Saint-Céré a continué à fonctionner avec équipe tournante pendant tout le confinement et avec aération quotidienne des locaux (suite aux préconisations sanitaires).

Ils ont regretté que la Direction n'ait pas cherché à faire preuve d'esprit critique et ait reporté au mot près les aberrations de ce rapport dans le DUERP.

La réponse est proprement hallucinante : "nous n'avons retranscrit que des éléments factuels". En somme, une nouvelle version des fameux faits alternatifs!

De nouvelles mesures devraient donc avoir lieu cet hiver.

Visite de l'ISST à Cahors le 24 juillet 2020

L'inspecteur de santé et sécurité au Travail (ISST) a procédé à une visite des locaux du CFP de Cahors le 24 juillet 2020.

Plusieurs préconisations d'amélioration ont été ou sont en cours de mise en œuvre comme l'installation de supports de gel hydro alcoolique (fabrication en interne) ou la mise en place d'une fiche de procédure en cas d'agent symptomatique à la Covid-19.

L'ISST déplore cependant que seulement 4 agents se soient rendus à la réunion d'information qu'il avait organisée à cette occasion.

Questions diverses

Si l'obligation du port du masque semble globalement respectée, certains cas de refus ont tout de même été relevé, durant parfois depuis des semaines et créant ainsi des tensions au sein des équipes de travail.

La Direction renvoie systématiquement la responsabilité aux chefs de service et fait mine de ne avoir eu de remontées par voie hiérarchique.

En somme, c'est comme d'habitude, tant que les problèmes ne remontent pas, ils n'existent pas!

Pour rappel, l'impossibilité du port du masque pour raisons médicales doit faire l'objet d'un signalement aux RH et d'une saisie du médecin de prévention.

Selon les cas, des aménagements de poste, voire du télétravail, peuvent être mis en place.